



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU VENDREDI 28 MAI 2010**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire  
Monsieur P. CHIAPELLO,  
Monsieur B. HURAY,  
Monsieur P. ADAM,  
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire  
Madame C. COLIN, Messieurs D. MICHEL, G. DUPUIS,  
Messieurs J. HACQUARD, D. HOUSSAYE,  
Messieurs J-M LAROCHE, F. VIEUX,  
Messieurs A. DULONDEL, E. WENGLER,  
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,  
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,  
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur D. KUHN qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET  
Monsieur M. AGUEZZAILOU qui avait donné procuration à Monsieur P. ADAM  
Monsieur L. MANIFEL qui avait donné procuration à Monsieur D. HOUSSAYE

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 12 Mai 2010.

Nombre de Conseillers : 21  
En exercice : 21  
Votants : 21

**D) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Avril 2010 :**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 Avril 2010 est approuvé tel que présenté.

## **II) Ecole élémentaire Louise MICHEL - avenant au marché Sainte Honorine Terrassement :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait indiqué lors de la séance du Conseil Municipal du 2 Avril 2010 la nécessité d'installer une pompe de relevage à l'école élémentaire Louise MICHEL.

Il fait part qu'il avait aussitôt réagi près de l'architecte afin de limiter les avenants à la construction.

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal que pour rejeter les eaux usées de l'école élémentaire Louise MICHEL, il est indispensable d'installer une pompe de relevage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le Mardi 25 Mai pour étudier l'offre des établissements Sainte Honorine Terrassement chiffrée à 20.822,96 Euros TTC.

Il fait part que la commission d'appel s'est prononcée favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'avenant n° 1 au marché des établissements Sainte Honorine Terrassement pour l'école élémentaire Louise MICHEL chiffré à la somme de 20.822,96 Euros TTC.

## **III) Emploi éducateur de football :**

### **a) Convention :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emploi tremplin du RPFC était pris financièrement en charge auparavant d'une part par le Conseil Général à hauteur de 50 %, d'autre part, par les communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre, Charleval à hauteur de 20 %, 20 %, 8,4 % et par le R.P.F.C. à hauteur de 1,6 %.

Il fait part que la C.D.C. est disposée à se substituer au Conseil Général pour continuer à favoriser l'apprentissage des activités sportives et le développement de l'individu, ceci par le biais d'une convention d'une durée de trois ans.

En contrepartie de ce soutien, le R.P.F.C. s'est engagé à libérer des heures dites administratives afin d'augmenter les interventions de l'éducateur auprès des jeunes, d'organiser deux stages vacances supplémentaires.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que ce type de convention avec la Communauté de Communes s'effectuera également pour l'éducateur de football du G.E.H.V.A. (communes de Perriers, Vandrimare et Fleury).

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention entre la Communauté de Communes et le G.I.F.A. et indique que la participation de la commune au G.I.F.A., calculée à hauteur de 20 %, de 117,50 % du SMIC s'effectuera en deux versements. L'un début Juin, le solde en octobre après l'Assemblée Générale du GIFA afin de constater et vérifier si les engagements ont été respectés.

Madame VANDER CRUYSSSEN approuve la manière dont a été mené ce projet qui a abouti à un emploi. Toutefois, elle reste réticente concernant la faible participation du R.P.F.C. de 1,6 %. Elle souhaiterait une prise en charge plus importante du R.P.F.C.

Monsieur CHIAPELLO répond que le R.P.F.C. compte près de 300 licenciés et s'il devait participer plus largement au financement de l'éducateur de football, il demanderait une subvention plus importante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix pour et une abstention, donne son accord au projet de convention entre la C.D.C. et le G.I.F.A. tel que présenté.

**b) Représentant de la commune de Romilly sur Andelle au G.I.F.A. :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un représentant du Conseil Municipal au G.I.F.A.

En tant que Vice-Président de la commission sport de la C.D.C., il propose sa candidature et demande s'il y a d'autres candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire pour représenter la commune au G.I.F.A.

**c) Travaux à l'école de Football :**

Monsieur le Maire fait part que le R.P.F.C. s'est équipé de machines à laver industrielles pour le lavage des maillots. Il indique que l'installation de ce matériel nécessite des travaux chiffrés à environ 1.800 Euros T.T.C. et présente les devis correspondants.

Il fait part que le bâtiment est la propriété de la C.D.C., mais rappelle le nombre important des installations réalisées par la C.D.C. pour l'école de football.

Monsieur WENGLER demande pourquoi il est prévu une alimentation gaz pour ces travaux. Il souhaite que plusieurs demandes de devis soient effectuées pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de participer à ces frais d'installation conformément aux accords passés avec la commune de Pont Saint Pierre à hauteur de 60 % du montant T.T.C.

**IV) Réhabilitation avec mise aux normes T.H.P.E. de l'école élémentaire Maurice GENEVOIX en école maternelle de 7 classes :**

**a) Demande de subvention :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la difficulté d'obtenir des financements croisés. Il indique que pour les demandes de subventions effectuées en 2009 près du Conseil Général et de l'Etat au titre de la D.G.E. pour la réhabilitation avec mise aux normes THPE de l'école élémentaire Maurice GENEVOIX en école maternelle de 7 classes n'ont pas été retenues.

Il rappelle :

- l'éparpillement sur trois sites des cinq classes de l'école maternelle qui génère un problème de sécurité,
- les mauvaises conditions de travail dues à cet éclatement,
- l'ouverture prévisionnelle en 2011 d'une 6<sup>ème</sup> classe maternelle,
- que les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Maurice GENEVOIX permettra un accueil idéal des enfants avec notamment des classes d'une superficie de plus de 60 m<sup>2</sup>, des dortoirs, d'une salle polyvalente, d'un bureau de direction.

Les travaux permettraient aussi de regrouper le pôle scolaire sur un seul site avec des sites bien distincts pour l'école élémentaire et l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme sa décision de réaliser en 2011 les travaux de réhabilitation avec mise aux normes THPE de l'école élémentaire Maurice GENEVOIX en école maternelle de 7 classes.

- charge Monsieur le Maire de solliciter à nouveau pour ces travaux, une subvention maximum du Conseil Général et de l'Etat au titre de la D.G.E.

#### **V) Aménagement de la rue Guy de Maupassant et du Chemin du Marché :**

##### **a) demande de subvention dans le cadre des amendes de Police pour la réalisation d'aires de stationnement et d'un tourne à droite :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'aménagement de la zone du Marais et la nécessité de la réfection de la rue Guy de Maupassant et du Chemin du Marché.

Il fait part que dans le cadre de ces travaux, il est prévu pour des raisons de sécurité d'aménager trois parkings (de 6 à 12 places) et un tourne à droite. Il présente le devis des établissements EIFFAGE chiffré à la somme de 50.813,08 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser trois aires de stationnement au droit de la rue Neuve et de la rue Guy de Maupassant, ainsi qu'un accès « tourne à droite », travaux chiffrés à 50.813,08 Euros TTC,

- charge Monsieur le Maire de solliciter pour ces travaux de sécurité une subvention maximum au titre des amendes de Police.

Il indique qu'une quatrième aire de stationnement était proposée Chemin du Marché, mais a été refusée par deux des riverains concernés par ce projet.

##### **b) Avenant n° 1 à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements de voirie et paysagés de la zone du Marais :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de voirie rue Neuve, rue Guy de Maupassant, Chemin du Marché, ainsi que le projet d'aménagement du Marais, ont évolué au fur et à mesure des réunions.

Considérant ces évolutions qui ont engendré une augmentation du coût des travaux, il fait part que les honoraires de maîtrise d'œuvre sont portés à 8.372,19 Euros H.T.

Il propose au Conseil Municipal un avenant à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements précités moyennant une dépense supplémentaire de 8.372,19 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet CMA Manière portant sur les travaux d'aménagement de la rue Neuve, de la rue Guy de Maupassant, du Chemin du Marché et l'aménagement paysagé de la zone du Marais, chiffré à 8.372,19 Euros H.T.

#### **VI) Reprise de la voirie et des espaces verts du lotissement l'Orée du Parc :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'ensemble des lots du lotissement l'Orée du Parc sont sur bâtis, que la voirie se trouve en bon état et que les réserves concernant la première tonte et l'enlèvement des trois blocs béton devraient être levées très prochainement.

Les services techniques municipaux auront donc l'entretien de cette nouvelle surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour intégrer la voirie et les espaces verts du lotissement « L'Orée du Parc » dans le domaine public communal.

#### **VII) Convention avec un piégeur agréé de la Préfecture :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prolifération de certains nuisibles et fait part que depuis trois mois, 185 rats musqués, 35 ragondins et 19 renards ont été piégés sur les terrains d'une entreprise locale.

Il propose au Conseil Municipal d'établir une convention de piégeage d'animaux classés nuisibles avec l'association de gestion et de régulation des prédateurs de l'Eure (AGRPE), dont deux membres sont domiciliés à Romilly sur Andelle.

Il donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de piégeage. Monsieur ADAM demande si cette intervention s'effectuera uniquement sur le domaine public. Monsieur le Maire indique que la convention portera uniquement pour des interventions sur le domaine public. Les particuliers qui le souhaitent pourront demander aux piégeurs d'intervenir chez eux à titre privé.

Madame VANDER CRUYSSSEN demande à partir de quel comptage le piégeage cessera. Elle indique qu'elle a interrogé Monsieur GOUJON du S.I.B.A. qui est favorable à cette disposition. Elle demande que les piégeurs fassent attention lorsqu'ils attraperont de jeunes rats musqués à ne pas confondre avec de jeunes campagnols aquatiques dont l'espèce est en voie de disparition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord au projet de convention de piégeage avec l'AGRPE tel que présenté,
- demande à Monsieur le Maire de prévenir les piégeurs par rapport à la protection des campagnols aquatiques.

#### **VIII) Virement de crédits en section d'investissement :**

Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal d'effectuer les virements de crédits suivants, relatifs :

- d'une part à l'avenant à la maîtrise d'œuvre du cabinet CMA MANIERE du chapitre 020 « dépenses imprévues » au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » soit 10.000 Euros,
- d'autre part, pour régulariser l'imputation des honoraires de maîtrise d'œuvre, du chapitre 21 « immobilisations corporelles » au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » 23.000 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord aux virements de crédits, tels que présentés.

#### **IX) Promotion d'agents communaux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade :

- Messieurs Eric CARON et Thierry PERRONNO au titre de la promotion interne, par le Centre de Gestion,
- Messieurs Benjamin LAMARE et Dominique VADCAR, suite à la réussite de l'examen professionnel au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Il propose la création :

- d'un poste d'agent de maîtrise pour Monsieur Eric CARON, préalablement adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste de chef de service de Police Municipale de classe supérieure pour Monsieur Thierry PERRONNO, préalablement chef de service de Police Municipale de classe normale,
- de deux postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour Messieurs Benjamin LAMARE et Dominique VADCAR qui étaient adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour créer au 1<sup>er</sup> Juin 2010 les quatre postes tels que présentés.

#### **X) Jury d'Assises :**

Conformément à l'arrêté préfectoral n° D1B1/09/214 du 30 Avril 2010 concernant le nombre et la répartition des jurés des cours d'assises pour 2011, le Conseil Municipal à l'unanimité, après tirage au sort, désigne les personnes suivantes :

Monsieur Bernard VITIS  
11 Rue Guy de Maupassant  
Né le 24 Mars 1941 à Le Mesnil-Esnard (76)

Madame Nathalie CLOUET épouse CERVEAUX  
5 rue Géricault  
Née le 11 Novembre 1966 à Rouen (76)

Madame Sandrine BAZOGE épouse GOUJON  
23 rue de la Planquette  
Née le 24 Juillet 1969 à Bernay (27)

Madame Marie-Thérèse LANGLET  
16 Résidence de l'Andelle  
Née le 05 Août 1944 à Bézu Saint Eloi (27)

Mademoiselle Hélène ETANCELIN  
6 Rue Maurice Ravel  
Née le 27 Avril 1986 à Rouen (76)

Madame Valérie BERTRAN épouse DELABRIERE  
19 Sente du Levant  
Née le 28 Janvier 1962 à Paris (9<sup>ème</sup>)

#### **XI) Questions diverses :**

##### **a) Clos « La Petite Vallée » :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de viabilité du Clos « La Petite Vallée » ont démarré et demande aux conseillers de réfléchir pour la prochaine séance du Conseil Municipal sur la dénomination de la rue de ce lotissement, ainsi que sur la dénomination du stade de football à côté de l'école élémentaire Louise MICHEL.

**b) Convention de projet urbain partenarial avec la Société Civile Immobilière de la Planquette (Intermarché) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les trois parcelles de terrain pour activités commerciales attenantes à Intermarché ne sont pas desservies par les viabilités nécessaires. Il indique que la commune devait réaliser ces travaux mais qu'un accord est intervenu avec la Société Civile Immobilière de la Planquette qui prend l'intégralité des frais en charge chiffrés à 42.449,33 Euros TTC.

Il présente le projet de convention urbain partenarial à intervenir avec la Société Civile Immobilière de la Planquette, celle-ci remboursera la commune qui aura à avancer les frais précités, ainsi que tous les autres frais supplémentaires qui seraient indispensables à la réalisation des viabilités.

Monsieur HURAY rencontrera prochainement les propriétaires des terrains affectés par le passage des réseaux ainsi que les exploitants pour les informer de la servitude de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord au projet de convention avec la Société Civile Immobilière de la Planquette tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer ladite convention.

**c) Convention pour frais de fonctionnement de la classe CLIS :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec la commune de Pîtres, portant sur les frais de fonctionnement de la classe CLIS, dont le montant s'élève à la somme de 650 Euros par enfant. Deux Romillois sont concernés par cette disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour le projet de convention entre la commune de Pîtres et celle de Romilly sur Andelle concernant les frais de fonctionnement de la classe CLIS,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**d) Diagnostic jeunesse par Mairie Conseils :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé de solliciter les services de Mairie Conseils afin de réaliser un diagnostic jeunesse sur le bassin de l'Andelle. Un comité de pilotage sera mis en place pour suivre le travail de Mairie Conseils avec un représentant et un suppléant par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Patrice ADAM, titulaire du comité de pilotage et Madame Dominique DAVID, suppléante.

**XII) Communications et informations :**

**a) Cession de terrain :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conjoints TAILLEUX Jean-Marc et VANDER CRUYSSSEN Christophe ont donné leurs accords pour la signature des actes de cession à intervenir.

Il indique que le projet d'acte a été transmis au Service du Cadastre pour vérification et que les signatures de ces actes seront effectuées dans une dizaine de jours.

**b) Réhabilitation du FRPA La Potière :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mécontentement des résidents, parents et amis des résidents du FRPA La Potière concernant les travaux de réhabilitation et notamment de peinture. Il rappelle que ce n'est pas la commune qui dirige ces travaux mais le propriétaire, Eure Habitat et le Maître d'œuvre. Il signale que Messieurs ADAM, KUHN et DELACOUR participent aux réunions de chantier et se manifestent à chaque fois.

L'essentiel des travaux sera terminé fin Juin 2010, excepté ceux de peinture pour lesquels une nouvelle entreprise interviendra.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de réfection de la toiture ne figuraient pas dans l'estimatif des travaux, que Eure Habitat prendra en charge une partie des frais sur ses fonds propres.

**c) Equipement informatique école élémentaire Louis MICHEL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la D.G.E. de la Préfecture concernant l'équipement informatique de l'école élémentaire Louise MICHEL a été reçue favorablement.

**d) Lavoir :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du lavoir devraient démarrer début août avec SNV Maritime. Les services techniques municipaux interviendront pour ces travaux de réhabilitation après l'entreprise SNV Maritime en Octobre et Novembre 2010.

**e) Recensement de la population :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 20 Janvier au 19 Février 2011 et que Madame Patricia ETANCELIN sera le référent pour ce recensement.

**f) Restauration scolaire :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le C.C.A.S. a arrêté des critères d'attribution pour aider les familles en difficulté à régler les frais de restauration scolaire.

Monsieur CHIAPELLO indique qu'il ne sera pas versé de somme d'argent mais que l'aide du C.C.A.S. viendra en déduction de la facture. Les personnes en difficulté devront se faire connaître et se renseigner près de Madame Corinne CANDEIAS, secrétaire du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur DULONDEL demande que cette information paraisse dans La Lettre de Romilly sur Andelle.

**g) Projet de web-radio dans les écoles des communes membres de la Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire fait part que la Communauté de Communes aidée par l'Education Nationale compte mettre en place un projet de web-radio dans les écoles.



Madame DELABRIERE indique que ce projet est très intéressant si sa réalisation implique un maximum d'écoles.

**h) Carte scolaire 2010 :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que le poste de direction des écoles Genevoix et Condorcet est pourvu ainsi que celui de la 8<sup>ème</sup> classe élémentaire.

**i) Déchetterie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la déchetterie par le S.Y.G.O.M. démarreront vraisemblablement au-delà des dates prévues.

**j) Stade de football annexe :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le déplacement des projecteurs et le traçage du terrain de football attendant à l'école élémentaire Louise MICHEL sont terminés.

**k) Lotissement « La Grande Ruelle » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation d'une partie du lotissement « La Grande Ruelle » concernant 25 terrains ont démarré et que ceux pour la deuxième partie, vendus à la SILOGE, devraient débuter sous huit jours.

**l) Remerciements :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements adressés à la commune par :

- l'Etablissement Français du Sang pour la mise à disposition du parking,
- de sœur Paul pour l'invitation au repas du 1<sup>er</sup> Mai,
- des associations Pont de l'Arche Romilly sur Andelle – Alizay Handball, Saveurs et Savoirs, des Restos du Cœur, l'APNE, des Francas, du Cercle Philatélique et toutes collections de Pont Saint Pierre, de l'Art des Sens, du Judo Club de Pitres, de l'A.F.M., de Pas Za Pas Yaka Danser, pour l'attribution de subventions,
- de l'Amicale du Personnel pour la mise à disposition des toilettes du groupe scolaire Maurice GENEVOIX lors de leur Foire à Tout.

**XIII) Tour de table :**

Madame COLIN fait part au Conseil Municipal que les ateliers d'équilibre organisés au FRPA La Potière ont rencontré un vif succès, qu'ils se sont terminés le 02 Avril et que les participants ont été ravis.

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal que les travaux de construction de l'école élémentaire Louise MICHEL avancent bien.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des manifestations suivantes :

- Le 03 Juin ⇒ Réception des amis allemands de Biebesheim avec le Comité de Jumelage
- Le 04 Juin ⇒ Comédie Musicale de l'Ecole de Musique au complexe Socio-culturel Louis ARAGON
- Le 06 Juin ⇒ Inauguration de la Fête de la Peinture au stade de football

- Le 08 Juin ⇒ Cérémonie au Monument aux Morts en mémoire des morts pour la France en Indochine
- Le 18 Juin ⇒ Appel du Général de Gaulle, manifestation exceptionnelle dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire au Monument aux Morts
- Le 19 Juin ⇒ Kermesse des écoles
- Le 20 Juin ⇒ Journée du Vélo
- Le 21 Juin ⇒ Fête de la Musique organisée par la MJC A.L.E.R.
- Le 22 Juin ⇒ Conférence – débat sur la prévention des premières consommations du tabac, de l'alcool et du cannabis,
- Le 26 Juin ⇒ Course chrono Jacques ANQUETIL avec départ à 14 heures à la Mairie

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

- de la création de deux nouvelles auto entreprises, soit :
  - ⇒ les établissements SIDOINE avec deux salariés, situés 59 rue Saint-Georges qui installent et mettent en place des toiles tendues à froid,
  - ⇒ la société Les Hautes-Rives avec 1 salarié actuellement au 5 rue de la Planquette qui crée et exécute tout support de communication pour entreprises et collectivités et qui devrait s'installer rue des Hautes-Rives.

- au niveau de l'hébergement touristique, de l'ouverture d'un 3<sup>ème</sup> gîte « La P'tite Georgette » 100, rue Saint-Georges.

- de la livraison du bulletin municipal n° 63 et il remercie ses collègues pour la distribution. Il leur demande d'indiquer le nombre exact de bulletins distribués pour anticiper la prochaine commande.

Monsieur MICHEL fait part au Conseil Municipal que le Syndicat des Gymnases a rencontré à deux reprises le cabinet E.A.D. afin d'améliorer le projet du Plateau Sportif, notamment le chiffrage.

Il indique qu'une réunion de coordination avec les associations sportives sera organisée prochainement en lien avec ce projet.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal que le Comité de Jumelage recevra du 3 au 6 Juin les Amis de Biebesheim, de l'organisation le 11 Juin d'un Café Théâtre, de l'Assemblée Générale de l'association E.C.L.A.I.R. le 18 Juin.

Monsieur WENGLER fait part au Conseil Municipal :

- que les services techniques ont arraché les plantations de printemps et démarré les travaux de massifs,

- qu'un nouveau « portique » pour l'affichage des banderoles a été installé par les services techniques municipaux à l'entrée de Romilly sur Andelle lorsqu'on arrive d'Alizay.

Madame VANDER CRUYSSSEN demande qui gère le « portique ». Il est indiqué que ce support est uniquement réservé aux associations et aux manifestations communales.

- qu'il sera proposé comme l'année dernière, un repas champêtre aux enfants pris à l'extérieur du restaurant scolaire le dernier jour avant les vacances d'été.

Madame DELABRIERE remercie les services techniques pour l'installation de ce portique qui lui a permis d'installer la banderole pour la Fête de la Peinture qui se déroulera du 6 au 12 Juin, date de clôture à l'Abbaye de Fontaine Guérard.

Elle fait part de l'exposition des Pinceaux d'Andelle au complexe Louis ARAGON et invite le Conseil Municipal à l'inauguration le 8 Juin à 18h30.

Elle informe le Conseil Municipal d'une conférence sur l'utilisation des toxiques tels le tabac, l'alcool, à l'attention essentiellement des éducateurs.

Madame DAVID fait part que cela fait déjà un mois que le Salon du Livre s'est terminé. Elle indique que tous les participants, auteurs, le libraire, les organisateurs représentants de la commune ont été contents, satisfaits du déroulement de cette manifestation. Un débriefing avec les bénévoles participants est prévu.

Elle indique qu'un Café Littéraire se déroulera à la bibliothèque le Samedi 29 Mai. Elle attire l'attention sur l'article paru dans l'Express sur la Vallée de l'Andelle.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal que nos Amis allemands de Biebesheim installeront dans le hall de la Mairie et à la bibliothèque jusqu'à fin Octobre 2010 des tableaux sur les 800 ans de Biebesheim.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire de séance,



M-T LANGLET



Le Maire,



Jean-Luc ROMET